

# Coopération technique

## Renforcer les capacités des pays en développement par une aide à plusieurs niveaux

### ● Répondre aux besoins diversifiés

La coopération technique est une coopération d'individu à individu qui soutient le renforcement de l'ensemble des capacités des pays en développement à relever par eux-mêmes les défis du développement. Les besoins des pays en développement sont de plus en plus diversifiés et ne concernent plus seulement le développement de l'agriculture, des infrastructures de transport, des industries, des services de santé et d'éducation. Ces dernières années, ces besoins se sont étendus à d'autres domaines tels que le développement de systèmes juridiques, le passage à l'économie de marché, la consolidation de la paix, l'aide à la reconstruction et les mesures de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

La formulation de plans de coopération sur mesure avec les pays en développement permet à la JICA d'intervenir à plusieurs niveaux en soutenant le développement des ressources humaines, le renforcement organisationnel et institutionnel ainsi que l'élaboration de politiques en utilisant l'expérience et les technologies du Japon et des pays en développement.

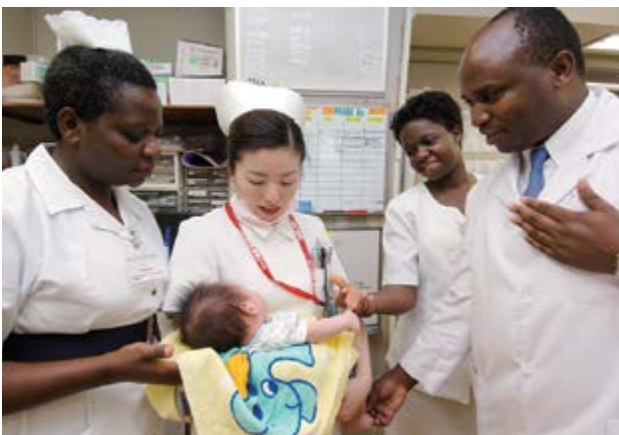
### ● Une combinaison efficace d'outils de coopération

#### 1. Envoi d'experts

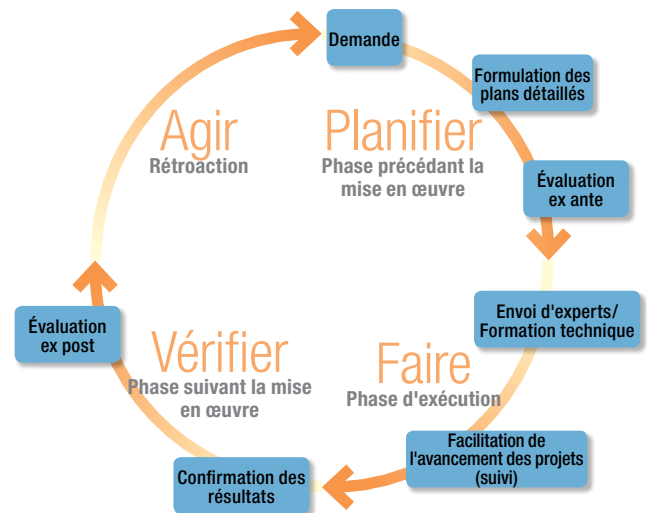
Les experts japonais sont détachés dans les pays en développement pour transférer les technologies et les connaissances requises aux représentants des gouvernements et aux ingénieurs locaux (homologues) des pays partenaires. Parallèlement, ils travaillent avec ces homologues à développer et à diffuser des technologies et des systèmes adaptés aux pays partenaires. Selon les spécificités linguistiques et régionales des pays partenaires, et en tenant compte de leur histoire, la JICA peut aussi envoyer des experts de pays tiers (autres que le Japon ou les pays partenaires) afin d'offrir des services plus efficaces.

#### 2. Formation technique

La JICA invite du personnel compétent de pays en développement, responsables des questions de développement économique et social, à participer à des formations au Japon. Ils participent à des programmes de formation (en groupe par région, par pays ou pour les jeunes dirigeants dans le cadre du programme de co-crédation des connaissances) en vue d'acquérir les connaissances et les technologies



Santé maternelle et infantile en Afrique, un programme de formation par région : des participants sourient à un bébé. (Photo : Kenshiro Imamura)



dont leurs pays ont besoin [ → voir page 130 pour plus de détails]. La JICA organise également des programmes de formation dans des pays tiers.

#### 3. Fourniture d'équipements

Les équipements dont les experts ont besoin pour répondre aux problèmes de développement et mettre en œuvre une coopération efficace sont fournis aux pays partenaires.

#### 4. Projets de coopération technique

Combinant de manière optimale « envoi d'experts », « formation technique » et/ou « fourniture d'équipements », ces projets sont la clé de voûte de la coopération technique de la JICA. Leurs résultats sont le fruit d'une collaboration avec les homologues et les organisations associées des pays partenaires, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de projets [ → voir la figure].

### Processus de mise en œuvre

#### 1) Identification et élaboration des projets

La JICA identifie et élabore les projets à travers des discussions avec les gouvernements des pays partenaires, la collecte d'informations par les bureaux à l'étranger, des études préparatoires et d'autres activités.

#### 2) Demande et approbation

Les demandes formulées par les pays partenaires servent de base au ministère des Affaires étrangères (MOFA) japonais, aux ministères et organismes concernés et à la JICA, pour décider de l'approbation des projets. Le gouvernement japonais envoie une notification d'approbation aux pays partenaires suivie d'un échange de notes verbales par voie diplomatique.

#### 3) Planification/Évaluation ex ante

Afin de clarifier les détails et les résultats escomptés d'un projet, mais aussi de vérifier le bien-fondé de sa mise en œuvre, une étude de planification détaillée est réalisée. Cinq critères : pertinence, efficacité, efficacité, impact et durabilité sont évalués dans le cadre de l'évaluation ex ante.



Projet de cartographie topographique numérique au Burkina Faso : un expert et ses homologues discutent du processus de cartographie numérique du pays. Les cartes au 1:50 000 constituent des données indispensables pour le développement national. (Photo : Akio Iizuka)

#### 4) Mise en œuvre/Suivi de l'avancement

La JICA et l'organisation gouvernementale du pays partenaire signent le procès-verbal des discussions (PVD) relatif à la mise en œuvre du projet, au détail des activités et aux mesures requises.

Durant la mise en œuvre, la JICA et les organisations partenaires contrôlent régulièrement l'avancement du projet, en se basant sur les plans formulés au stade de la planification. Puis, les résultats sont évalués à la fin du projet.

#### 5) Suivi/Évaluation ex post

Après l'achèvement du projet, une aide complémentaire peut être apportée si nécessaire. L'évaluation ex post est effectuée deux ou trois ans après l'achèvement du projet et les résultats de cette évaluation sont ensuite partagés en tant qu'enseignements et servent de références pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires.

### 5. Coopération technique pour la planification du développement

Dans le cadre de son soutien à l'élaboration des politiques et des schémas directeurs des pays en développement, la JICA fournit des technologies, en matière notamment de méthodes d'enquête, d'analyse et de planification, aux homologues des pays partenaires.

Une fois la coopération achevée, les pays partenaires s'appuient sur les résultats obtenus pour :

- 1) Élaborer des plans de développement sectoriel/régional ou de remise en état/reconstruction inspirés des recommandations ;
- 2) Mettre en œuvre des programmes (projets) grâce aux fonds obtenus auprès des organisations internationales et d'autres bailleurs ; et/ou
- 3) Exécuter les réformes organisationnelles/institutionnelles préconisées.

### 6. Coopération scientifique et technologique sur les questions mondiales

Le « partenariat pour la recherche scientifique et technologique pour le développement durable (SATREPS) » est un programme de coopération technique de la JICA qui vise à développer et appliquer de nouvelles technologies et à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques par le biais d'activités de recherche conjointe. Le SATREPS a pour ambition de relever des défis mondiaux (en matière d'environnement, d'énergie, de catastrophes naturelles (prévention), de maladies infectieuses, d'approvisionnement alimentaire et autres problèmes qui nécessitent une coopération mondiale) via des partenariats entre les universités et les instituts de recherche du Japon et des pays en développement [ → voir page 118 pour plus de détails].



Identification des substances antivirales de l'hépatite C (VHC) et développement de vaccins contre l'hépatite C et la dengue en Indonésie : une experte à long terme supervise une jeune chercheuse à l'Université d'Airlangga. (Photo : Mika Tanimoto)